



II. EPISTRE DE S. PAUL AUX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

7. **P**AULUS, & Silva^{us}, & Timotheus, Ecclesiae Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrevit fides vestra, & abundat caritas uniuscujusque vestrum in invicem :

1. **P**AUL, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, *qui est* en Dieu notre Pere, & en JESUS - CHRIST *notre* Seigneur.

2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS - CHRIST vous donnent la grace & la paix.

3. Nous devons, mes frères, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-graces : & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que

732 II. EPISTRE DE S. PAUL

vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persecutions & les afflictions qui vous arrivent,

5. qui sont les marques du juste jugement de Dieu //, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez :

6. car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant ;

7. & qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur Jesus descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges *qui sont les ministres de sa puissance* ;

8. lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obeissent point à l'Evangile de notre Sei-

4. ita ut & nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus, quas sustinetis,

5. in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo & patimini :

6. si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant :

7. & vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de caelo cum Angelis virtutis ejus,

8. in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, & qui non obediunt Evangelio Domini nostri Jesu

✧. 5. expl. parceque si Dieu punit en cette vie les bons même, combien punira-t-il les méchans en l'autre ?

Christi :

9. qui pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini , & à gloria virtutis ejus.

10. cùm venerit glorificari in sanctis suis , & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt : quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis : ut dignetur vos vocatione suâ Deus noster , & impleat omnem voluntatem bonitatis , & opus fidei in virtute ,

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis , & vos in illo , secundum gratiam Dei nostri , & Domini Jesu Christi.

gneur JESUS-CHRIST ;

9. qui souffriront la peine d'une éternelle damnation , *étant confondus* // par la face du Seigneur , & par la gloire de sa puissance ;

10. lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints & pour se faire admirer dans tous ceux qui // auront cru en lui ; puisque le témoignage que nous avons rendu à la parole , a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là.

11. C'est pourquoy nous prions sans cesse pour vous , & nous demandons à notre Dieu , qu'il vous rende dignes de sa vocation , & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous , & sur l'œuvre de votre foi ;

12. afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous , & que vous soyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu & du Seigneur J E S U S-CHRIST

¶ 9. *autr.* étant convaincus que celui qu'on leur annonçoit est le Fils de Dieu. aurons cru , parceque le témoignage que nous vous avons rendu sera vérifié en ce jour-là.

¶ 10. *autr.* qui comme nous



S E N S L I T T E R A L.

¶ 1. *P* *Aul, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, qui est en Dieu notre Pere, & en JESUS-CHRIST notre Seigneur.*

Paul, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique. Voyez 1. Thess. 1. 1.

Qui est en Dieu notre Pere, c'est-à-dire, qui croît en Dieu, qui est en sa grace, qui a été établie, & qui subsiste par cette même grace.

Et en JESUS-CHRIST notre Seigneur; ce qui fait voir manifestement l'égalité de puissance qui est entre JESUS-CHRIST & son Pere.

¶ 2. *Que Dieu notre Pere, & le Seigneur JESUS-CHRIST vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu notre Pere, &c. Voyez l'exposition sur diverses Epîtres.

¶ 3. *Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-graces; & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus; & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.*

Nous devons, mes freres, &c. c'est-à-dire: Nous nous acquittons de notre devoir, en rendant tous à Dieu, comme nous faisons de continuelles actions-de-graces pour vous.

Et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi en JESUS-CHRIST s'augmente de plus en plus, par votre persévérance au milieu des afflictions &c

des persécutions que vous souffrez tous les jours pour lui ; & puisque n'étant qu'un même corps avec vous, nous devons prendre part, en qualité de membres , à toutes les graces que vous recevez de la bonté de Dieu. Ces paroles font voir manifestement , que la foi est un don de Dieu , puisqu'on ne remercie Dieu que de ses dons.

Et que la charité que vous avez les uns pour les autres , &c. augmente à proportion de votre foi ; ce qui est une des marques les plus certaines de votre avancement dans la piété , & de la vérité & de la sincérité de votre foi.

¶ 4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu , à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions & les afflictions qui vous arrivent.

De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu ; c'est-à-dire : La joie que nous recevons de ce grand progrès que vous faites dans la piété est si grande , que nous ne pouvons nous empêcher de la témoigner aux autres Eglises , & en quelque maniere de nous en glorifier , à cause de la part que nous y avons , comme vous ayant servi de ministres pour vous convertir à la foi de JESUS-CHRIST ; mais sur-tout pour les porter comme par une espee de sainte jalousie , à imiter votre exemple.

A cause de la patience & de la foi , c'est-à-dire , de la constance & de la fidélité avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions , &c. L'Apôtre parle principalement aux Juifs , que la persécution avoit obligé de se retirer de la Judée , d'abandonner leurs biens , & de se retirer tantôt en

un lieu tantôt en un autre, & enfin à Thessaloni-
que, comme il paroît, Act. 8. 1.

v. 5. Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez.

Qui sont les marques du juste jugement de Dieu à votre égard, puisqu'il se sert de ces persecutions pour vous purifier de vos pechés, afin de répandre ensuite sur vous sa miséricorde avec plus d'abondance. C'est pourquoi il ajoûte :

Matth.
5. 10.

Et qui servent à vous rendre dignes de son royaume, qui est la propre récompense des persecutions que les fidèles souffrent pour la justice. Beati qui persecutionem, &c.

Pour lequel aussi vous souffrez, dans l'esperance certaine que vous avez d'y parvenir, après avoir persévéré courageusement dans les souffrances.

v. 6. Car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant.

Car. Ces paroles se rapportent à celles du verset précédent : Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, c'est - à - dire, non seulement les marques de la récompense qu'il vous doit donner, mais de la punition qu'il prépare à vos persecuteurs ; car il est bien juste devant Dieu, qui est la souveraine justice, & qui ne manque jamais de la rendre à chacun selon ce qu'il merite, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant, & qu'il punisse l'injustice de ceux qui persecutent à présent votre innocence ; & que l'épreuve qu'ils font de votre vertu, qui est la cause de votre salut, soit la cause de leur perdition.

v. 7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur JESU^S descendra

descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges, qui sont les ministres de sa puissance.

Et qu'il vous console avec nous, c'est-à-dire, avec tous les fidèles, qui ne sont qu'un même corps, & qui paroîtront tous ensemble devant JESUS-CHRIST en son jugement.

Vous qui êtes dans l'affliction, pour la confession de la foi & de son nom.

Lorsque le Seigneur JESUS descendra du ciel, visiblement, en présence, & à la face de tous les hommes, prédestinés & reprouvés.

Et paroîtra avec les Anges, comme un Roi à la tête de son armée; qui sont les ministres de sa puissance, c'est-à-dire, les exécuteurs de ses volontés & de sa vengeance.

v. 8. Lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéissent point à l'Evangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

Lorsqu'il viendra au milieu des flammes. L'Apôtre entend le feu de l'embrasement universel, qui doit précéder le dernier avènement de JESUS-CHRIST; & le jugement general. Let. Avec la flamme, comme avec l'instrument de sa colere.

Se venger de l'impiété de ceux qui ne connoissent point Dieu, c'est-à-dire, qui refusent de le connoître, de l'adorer, & de le servir.

Et qui n'obéissent point à l'Evangile de notre Seigneur JESUS-CHRIST, mais au-contraindre de le renverser. L'Apôtre parle principalement des persecuteurs de l'Evangile.

v. 9. Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, étant confondus par la face du Seigneur, & par la gloire de sa puissance.

Tome III.

A a a

Qui souffriront, en punition de leur rébellion, la peine d'une éternelle damnation, dans laquelle ils seront pour jamais privés de Dieu, qui est le souverain bien, & accablés d'une infinité de maux.

Etant confondus par la face du Seigneur, c'est-à-dire, par le jugement qu'il leur prononcera lui-même en face & publiquement de sa propre bouche. *Discedite à me maledicti, &c.*

Matth.
25. 41.

Et par la gloire de sa puissance, c'est-à-dire, étant précipités dans cette damnation par sa toute-puissance, accompagnée de gloire & de majesté, & de la troupe glorieuse des Anges, exécuteurs de la sentence qu'il aura prononcée.

¶ 10. *Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui : puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là.*

Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, c'est-à-dire, pour recevoir la gloire qui lui sera dûe, d'avoir accompli fidèlement en faveur des Saints qui lui auront été fidèles, les promesses de salut qu'il leur avoit faites.

Et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui ; ce qui fera un surcroît de douleur & de damnation pour les reprouvés.

Puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, touchant le jugement, & toutes les circonstances qui le doivent accompagner & le suivre, a été reçu de vous avec tant de promptitude, & que vous le conservez avec tant de fermeté.

Dans l'attente de ce jour-là ; ce qui vous doit encourager à perséverer constamment dans tous les maux que vous souffrez dans cette attente.

¶. 11. *C'est pourquoy nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi.*

C'est pourquoy, comme il n'y a rien de plus assuré que ce que je vous dis, nous prions sans cesse pour vous. Voyez l'exposition sur diverses Epîtres.

Et nous demandons à notre Dieu, qui seul vous peut donner cette grace, qu'il vous rende, par sa grace toute-puissante; c'est-à-dire, qu'il vous fasse mériter d'être dignes de sa vocation, vous inspirant une sainte vie, qui réponde à la profession du Christianisme auquel il vous a appelé, & qu'il vous a fait embrasser, afin qu'en son jugement vous jouissiez de la gloire & de toutes les faveurs dont il comblera ses vrais fidelles.

Et qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, pour vous rendre agreables à ses yeux, & dignes de paroître devant lui en son jugement pour y recevoir la récompense qu'il vous promet.

Et sur l'œuvre de votre foi, qui est la sainteté même, & qui est le but & la fin unique que la foi se propose dans les fidelles, comme étant l'unique moyen d'obtenir la récompense à laquelle elle aspire, sans lequel elle demeure sterile & sans récompense.

¶. 12. *Afin que le nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit glorifié en vous, & que vous soyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu, & du Seigneur JESUS-CHRIST.*

Afin que le nom, c'est-à-dire, la majesté de notre Seigneur JESUS-CHRIST, soit glorifié en

740 II. EPISTRE DE S. PAUL
vous au jour du jugement. Voyez ci-dessus verset 10.

Et que vous soyez glorifiés en lui dans ce même jugement par la participation de sa gloire, qui vous sera commune avec lui, comme étant ses membres.

Par la grace de notre Dieu, unique auteur de cette gloire, & qui ne la donne à ses fidèles que par pure grace; parcequ'il est lui-même l'auteur des merites qu'il récompense en eux par sa justice.

Et du Seigneur JESUS-CHRIST, qui est l'auteur de cette grace en-tant que Dieu, comme son Pere, & le ministre & la cause meritoire en qualité de mediateur.

SENS SPIRITUEL.

4. 3. *Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-graces, & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, &c.*

Comme les Thessaloniens étoient troublés, & découragés par le rapport qu'on leur avoit fait que le jugement dernier étoit prêt d'arriver, saint Paul a soin de les ménager, & de relever leur courage en les louant de la fermeté de leur foi, & de l'accroissement de leur charité, afin de leur faire recevoir plus aisément ce qu'il avoit à leur dire sur l'avenement de JESUS-CHRIST, qu'ils croyoient si proche: C'est ainsi, dit saint Gregoire, qu'on en doit user à l'égard de ceux qui se laissent abattre, & qui sont timides; on les fait bien plutôt revenir dans leur devoir, si on leur représente ce qu'ils ont

Cura
Past.
part. 3.
c. 9.

fait de bien ; & s'ils ont fait quelques fautes , on ne les reprend pas comme si ils les avoient déjà commises ; mais comme si on vouloit empêcher qu'ils n'y tombassent , afin que l'applaudissement qu'on leur donne accroisse le bien que nous approuvons dans ces personnes foibles , & qu'en ménageant leur délicatesse , l'exhortation qu'on leur fait en les reprenant , fasse plus d'impression dans leurs esprits . C'est de cette maniere, dit ce grand Pape, que saint Paul , ce vrai Docteur , a traité les Thessaloniens ; il leur a premierement dit ce qui pouvoit leur être agreable , & ensuite il les a exhorté à suivre les avis qu'il leur donnoit ; de sorte que la louange , qu'il faisoit aller devant , fortifioit leur esprit contre la frayeur que leur causoit le sujet dont il devoit les entretenir ; & ayant appris qu'ils avoient été allarmés par l'apprehension que le monde ne dût finir bien-tôt , il ne les reprenoit point de s'être laissé aller à cette épouvante , mais , comme s'il n'eût pas sçu ce qui s'étoit passé , il les supplioit *de ne se laisser pas legerement ébranler dans leur premier sentiment , & de ne se point troubler en croyant que le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver ;* afin que comme ils s'imaginoient que leur Prédicateur ne savoit point qu'ils se fussent allarmés si legerement , ils craignissent d'autant plus d'en être repris , qu'ils apprehendoient qu'il ne connût leur legereté , & leur peu de constance & de fermeté dans ce qu'ils avoient appris de lui.

¶ 4. jusqu'à la fin. *Et les afflictions qui vous arrivent qui sont les marques du juste jugement de Dieu, &c.*

Saint Paul montre ici , que c'est une preuve très-évidente du juste jugement que Dieu exerce-

ra contre les méchans , de ce qu'il fait souffrir en ce monde beaucoup de maux aux gens-de-bien ; comme s'il disoit aux Thessaloniens : Lorsque vous souffrez des peines si rudes en vivant si bien , vous donnez d'utiles exemples du jugement de Dieu , en faisant connoître par les maux que vous endurez , comment il punira ceux qui ont mérité son aversion , s'il souffre que ceux qui sont favorisés de son amour, soient affligés avec tant d'excès ; ou avec quelle rigueur il frappera un jour ceux qu'il doit juger dans toute l'étendue de sa justice , s'il vous afflige si rudement en ce monde , vous dont il prend tant de soin par des corrections si favorables.

1. Petr.

4. 17. 18.

1

En effet , qui peut comprendre quels seront un jour les supplices du pecheur , si les justes sont châtiés dans cette vie par de si rudes fleaux ? C'est ce que saint Pierre nous marque , en disant : *Voici le temps où Dieu doit commencer son jugement par sa propre maison..... Que si le juste même se sauve avec tant de peine , comment l'impie & le pecheur pourront-ils subsister en la présence de Dieu ?*

Tous les méchans raisonnent tout autrement ; car ils s'imaginent que Dieu ne prend aucun soin des choses du monde , puisqu'il laisse ses serviteurs dans les afflictions & les peines , & ne punit point ceux qui font ouvertement profession d'impiété ; mais il ne faut pas les écouter contre la vérité qui parle par la bouche de l'Apôtre , n'y ayant rien qui marque davantage quelle sera la rigueur de la justice de Dieu en son dernier jugement , que celle qu'il commence d'exercer en ce monde contre les plus fidèles serviteurs , qui ne sont pas toutefois si exemts de fautes qu'ils ne soient toujours redeva-

AUX THESSALONIENS. CH. I. 743
 bles à sa justice ; car autrement Dieu , qui est la
 source de toute justice , ne pourroit les faire souff-
 frir s'ils n'étoient coupables. Que si quelquefois il
 ne punit point en ce monde visiblement les plus
 méchans , il le fait toujours invisiblement , les plus
 redoutables de tous les châtimens sont ceux qu'il
 cache , quand il abandonne une personne à toutes
 ses passions , par lesquelles ils s'avancent dans la
 damnation éternelle ; comme au- contraire c'est
 par les peines que ses serviteurs souffrent en
 cette vie qu'ils avancent leur salut. La différence
 qu'il y aura en son dernier jugement , c'est que sa
 justice ne sera point mêlée de miséricorde comme
 en cette vie ; ses serviteurs jouiront d'une feli-
 cité toute pure ; & les méchans sentiront de très-
 grandes peines , sans recevoir la moindre conso-
 lation.



CHAPITRE II.

1. **R**ogamus autem
 vos, fratres, per
 adventum Domini no-
 stri Jesu Christi, &
 nostræ congregationis
 in ipsum :

2. ut non citò mo-
 veamini à vestro sensu,
 neque terreamini, ne-
 que per spiritum, ne-
 que per sermonem, ne-
 que per epistolam tan-

1. **O**R † nous vous con- † Samedi
 jurons //, mes freres, des 4.
 par l'avenement de notre Sei- temps de
 gneur J E S U S- C H R I S T , l'AVent.
 & par notre réunion avec
 lui,

2. que vous ne vous lais-
 siez pas legerement ébranler
 dans votre *premier* sentiment,
 & que vous ne vous troubliez
 pas en croyant sur la foi de

¶ 1. autr. *Grec.* supplions, . . . touchant l'avenement.

A a a iij

744 II. EPISTRE DE S. PAUL

quelque prophétie, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.

quam per nos missam;
quasi instet dies Do-
mini.

Eph. 5. 6. 3. Que personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit; car *il ne viendra point* que la revolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché, qui doit périr misérablement,

3. Ne quis vos seducat ullo modo; quoniam nisi venerit dissensio primum, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. cet ennemi de Dieu, qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

4. qui adversatur & extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tanquam sit Deus.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses lorsque j'étois encore avec vous?

5. Non retinetis quoddum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6. Et vous savez bien ce qui empêche *qu'il ne vienne*, afin qu'il paroisse en son temps.

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Car le mystère d'iniquité se forme dès-à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant la foi, la conserve, jus-

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis: tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat,

3. *lett.* l'enfant de perdition.

4. *Grec.* comme Dieu.

qu'à ce que // cet homme soit détruit.

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventus sui eum :

9. ejus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus,

10. & in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt : eò quòd charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.

11. Idèò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

12. ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed confenserunt iniquitati.

13. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti à Deo, quòd elegerit vos Deus pri-

8. Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jesus détruira par le soufflé de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence ¶.

9. Cet impie // qui doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs,

10. & avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent, parcequ'ils n'ont pas reçu // & aimé la vérité pour être sauvés.

11. C'estpourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces // qu'ils croiront au mensonge ;

12. afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

13. Mais quant à nous, mes freres chers du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à

ψ. 7. *autr.* l'apostasie generale dans la foi arrive.

ψ. 9. *letr.* duquel l'avenement est selon l'operation de satan, en toute puissance, &c.

ψ. 10. *letr.* l'amour de la vérité, &c.

ψ. 11. *letr.* une efficace d'excuse pour croire, &c.

Dieu de continuelles actions-de-graces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, & par la foi de la vérité ;

14. vous appellant à cet état par notre Évangile, pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

16. Que notre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu notre Père, qui nous a aimés & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une si heureuse espérance,

17. console lui-même vos cœurs, & vous affermissent dans toutes sortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

mitias in salutem, in sanctificatione spiritus, & in fide veritatis,

14. in qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

15. Itaque, fratres, stete: & tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

16. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus & Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem æternam, & spem bonam in gratia,

17. Exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere & sermone bono.

¶ 17. *Grec.* la bonne doctrine & dans toutes sortes de bonnes œuvres.





SENS LITTERAL.

✧. 1. *O R nous vous conjurons , mes freres , par l'avenement de notre Seigneur JESUS-CHRIST , & par notre reünion avec lui.*

Or nous vous conjurons , &c. autant que vous souhaitez l'avenement de JESUS-CHRIST en son jugement dont nous venons de parler ; & par notre reünion avec lui au jour de son jugement, lorsqu'il nous mettra à sa droite pour le suivre dans la gloire :

✧. 2. *Que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler dans votre premier sentiment , & que vous ne vous troubliez pas en croyant sur la foi de quelque prophetie , ou sur quelque discours , ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous , que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.*

Que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler, par certains séducteurs qui sont parmi vous , dans votre premier sentiment , c'est-à-dire , dans le sentiment où vous êtes touchant les marques qui doivent précéder le jugement dernier , puisqu'il est tout conforme à ce que je vous ai enseigné.

Et que vous ne vous troubliez pas ; car les plus justes ne sont pas exemts des terreurs qui précéderont immédiatement le jugement dernier , n'étant pas assurés s'il leur sera favorable.

En croyant sur la foi de quelque prophetie , c'est-à-dire , de quelque revelation prophetique supposée comme venant de l'Esprit de Dieu , quoiqu'elle vienne plutôt du démon.

On sur quelque discours composé sur ce sujet , & fondé sur des autorités de l'Ecriture mal entendues & mal expliquées ; comme , par exemple , sur la prophétie de JESUS-CHRIST. Voyez Matth. 16. 28. & Luc 9. 27. ou par de faux bruits qu'on fait courir de nous , comme si nous avions changé de sentiment depuis ce que nous vous avons enseigné.

On quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous , comme quelques-uns , en ont déjà supposé en d'autres occasions : ce qui paroît par la précaution que l'Apôtre prend de signer de sa propre main , & avec de certaines marques. Voyez ci-après verset 17.

Que le jour du Seigneur , c'est-à-dire , le jour du dernier jugement où JESUS-CHRIST présidera en qualité de Juge , soit prêt d'arriver , & dans fort peu de temps , comme cette année ; car il parle d'un temps présent , qui ne peut au plus s'étendre , selon la maniere ordinaire de parler , au-delà de l'année.

¶ 3. *Que personne ne vous séduise en quelque maniere que ce soit ; car il ne viendra point que la revolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant , & qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché , qui doit périr misérablement.*

Que personne ne vous séduise , &c. en vous persuadant un sentiment qui soit visiblement contraire à celui que vous avez appris de nous ; ou , en vous affoiblissant dans le sentiment où vous êtes , & vous jettant des doutes dans l'esprit capables de vous faire perdre la foi. Pour vous précautionner contre ces séducteurs , ne les écoutez en quelque maniere que ce soit.

Car ce jour-là ne viendra point : ces paroles sont nécessairement suppléées pour l'intelligence du texte ,

qui demeureroit inintelligible sans ce supplément, que la revolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant, c'est-à-dire, que cette revolte insigne de l'antechrist & de tous les suppôts contre Dieu & contre la Religion Chrétienne, ne soit arrivée; ce qui sera un signe manifeste & connu de tout le monde, dont personne ne pourra douter.

Et qu'on n'ait vu paroître cet homme de péché, qui est l'antechrist, appelé homme de péché à cause de sa malice incomparable, qui doit périr misérablement. Let. Enfant de perdition, c'est-à-dire, destiné à la perdition, ou à la damnation éternelle.

v. 4. Cet ennemi de Dieu qui s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

Cet ennemi de Dieu, qui s'opposant à lui, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, c'est-à-dire, au-dessus de toutes les Puissances de ce monde que Dieu a établies, auxquelles l'Ecriture attribue quelquefois le nom de Dieu. *Ego dixi: Dū* ^{Pf. 81. 61} *estis; afin de renverser tout l'ordre que Dieu y a établi.*

On qui est adoré, comme les fausses divinités, dont il renversera le culte, afin de se faire adorer lui-même, & d'être ainsi l'unique objet de l'adoration des hommes.

Jusqu'à s'asseoir publiquement lui-même, ou faire exposer son effigie & son portrait à la vûe de tout le monde, dans le temple de Dieu, c'est-à-dire, dans les temples & dans les Eglises particulieres dédiées à Dieu; le singulier pour le plurier.

Voulant lui-même passer pour Dieu, & être adoré comme tel.

¶ 5. *Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec vous ?*

Ne vous souvient-il pas. C'est pour les rassurer davantage dans la vérité de leur sentiment, leur faisant voir qu'il continue lui-même à croire & à dire la même chose, sans se contredire.

Que je vous ai dit ces choses ? &c. pour vous introduire dans les vérités de la foi, & qu'ainsi non seulement vous n'avez nul sujet de changer de sentiment, mais vous pechiez même grièvement si vous en aviez le moindre doute.

¶ 6. *Et vous savez bien ce qui empêche qu'il ne vienne, afin qu'il paroisse en son temps.*

Et vous savez bien, par tout ce que je vous ai dit alors, *ce qui empêche* qu'il ne vienne à présent, comme on voudroit vous le persuader ; & que c'est *afin qu'il paroisse en son temps*, c'est-à-dire, en un temps plus propre que celui-ci pour l'exécution de ses mauvais desseins, lorsque tout le monde, jusqu'aux Chrétiens mêmes, sera tombé dans l'apostasie, & que le nombre de ses suppôts & de ses ministres sera complet. *Nisi venerit discessio primùm.* Voyez ci-dessus verset 3.

¶ 7. *Car le mystère d'iniquité se forme dès-à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant la foi, la conserve jusqu'à ce que cet homme soit détruit.*

Car le mystère d'iniquité, c'est-à-dire, les semences & les fondemens imperceptibles de son impiété, *se forme dès-à-présent* dans les suppôts par les persécutions qu'ils font à JÉSUS-CHRIST dans la personne de ses fidèles & de son Eglise ; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner, s'il diffère de paroître jusqu'à ce que l'impiété soit parvenue à son dernier comble par cette apostasie générale, dont il sera le chef.

Seulement, c'est-à-dire : Mais au-lieu de rechercher curieusement le temps précis auquel cet impie doit paroître , puisque Dieu seul s'est réservé cette connoissance , & qu'il ne l'a pas même révélée à ses Apôtres.

Que celui qui a maintenant la foi , la conserve , s'applique uniquement à la conserver.

Jusqu'à ce que cet homme soit détruit , en cas qu'il dût paroître avant sa mort , comme cela pourroit arriver.

✧. 8. *Et alors se découvrira l'impie , que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche , & qu'il perdra par l'éclat de sa présence.*

Et alors seulement : ce verset se rapporte au verset 6. *se découvrira l'impie* , c'est-à-dire , l'Antechrist , cet homme de péché & d'une malice consommée.

Que le Seigneur JESUS détruira par le souffle de sa bouche , c'est-à-dire , avec une facilité merveilleuse , & sans employer d'autres moyens que sa parole.

Et qu'il perdra par l'éclat de sa présence , lorsqu'il paroîtra au jugement : ce qui suppose que l'Antechrist sera encore en vie à l'avènement de JESUS-CHRIST.

✧. 9. *Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de satan , avec toutes sortes de miracles , de signes , & de prodiges trompeurs.*

Cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de satan , dont il fera le principal ministre , & qui combattra le plus fortement pour l'établissement de son regne.

Avec toute sorte de miracles , de signes , & de prodiges trompeurs , c'est-à-dire , qui paroîtront

tels , mais qui en effet ne seront que de purs enchantemens.

¶. 10. *Et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent , parcequ'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés.*

Et avec toutes les illusions, soit de parole, soit d'action , qui peuvent porter à l'iniquité , leur persuadant que les plus grands crimes sont permis , & que ceux qui les commettent n'ont rien à craindre ni avant , ni après cette vie.

Ceux qui périssent , c'est-à-dire , les reprouvés , qui périront misérablement.

Parcequ'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés. Lettr. l'amour de la vérité ; car il ne suffit pas de recevoir la vérité par la foi & par la speculation , à moins qu'on ne l'aime , & qu'on ne la pratique dans les occasions.

¶. 11. *C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge.*

C'est pourquoi , en punition du mépris qu'ils ont fait de la vérité ; Dieu leur enverra des illusions si efficaces , c'est-à-dire , Dieu , par une juste vengeance , permettra que leur esprit tombe dans l'erreur , le privant de ses lumières , qui sont seules capables de l'en exempter ; de telle sorte qu'étant abandonnés des lumières de la vérité , ils croiront au mensonge , qui leur sera proposé par cet impie , & par ses ministres.

¶. 12. *Afin que tous ceux qui n'ont point crû la vérité , & qui ont consenti à l'iniquité , soient condamnés.*

Afin que tous ceux qui n'ont point crû la vérité de l'Evangile , & qui ont consenti l'iniquité , soient condamnés à l'enfer , ou au feu éternel.

¶. 13.

AUX THESSALONIENS. CH. II. 753

¶ 13. *Mais quant à nous , mes freres chers du Seigneur , nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-graces , de ce qu'il vous a choisis comme des prémices pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit , & par la foi de la verité.*

Mais quant à nous , Paul , Silvain , & Timothée , mes freres chers du Seigneur , par le choix qu'il a fait de vous par sa pure grace.

Nous nous sentons obligés , & nous nous acquittons en même-temps de cette obligation , de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions-de-graces ; car les actions-de-graces doivent être proportionnées à la grandeur du bienfait. Voyez l'exposition ci-dessus.

De ce qu'il vous a choisis comme des prémices , dès le commencement de l'Evangile , qui est le temps où il a versé avec plus d'abondance ses benedictions.

Pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit , c'est-à-dire , par la sainteté qu'il vous a communiquée en vous donnant son Esprit.

Et par la foi de la verité , qui sont les deux choses opposées à l'incrédulité & à l'iniquité , où Dieu doit abandonner ceux qui suivront le parti de l'Antechrist. Voyez verset 12.

¶ 14. *Vous appellent à cet état par notre Evangile , pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST.*

Vous appellent à cet état de perfection. C'est la raison pour laquelle l'Apôtre se sent particulièrement obligé à de si continuelles actions-de-graces , pour la vocation des Thessaloniens.

Par notre Evangile , c'est-à-dire , par la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile ;

Tome III.

Bbb

754 II. EPISTRE DE S. PAUL

ce qui nous oblige plus particulièrement à remercier Dieu, de la benediction qu'il a versée sur vous par notre ministère.

Pour vous faire acquérir la gloire de notre Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, la gloire telle que JESUS-CHRIST la possède, & dans le degré que nous la pouvons posséder.

¶ 15. *C'est pour quoi, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.*

C'est pour quoi, mes freres, puisque vous avez reçu tant de graces & de benedictions de Dieu, & que vous êtes en un état si avantageux & si assuré du salut moyennant votre perseverance; demeurez fermes dans cet état.

Et, au-lieu de vous arrêter aux vains discours des séducteurs, qui tâchent de corrompre votre foi, conservez les traditions que vous avez apprises, c'est-à-dire, la doctrine qu'on vous a enseignée.

Soit par nos paroles, lorsque nous vous avons instruits de vive voix.

Soit par notre lettre, c'est-à-dire, celle-ci, que quelques-uns estiment avoir été écrite avant la premiere aux Thessaloniens.

¶ 16. *Que notre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu notre Pere, qui nous a aimés, & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une si heureuse esperance.*

Que notre Seigneur JESUS-CHRIST, & Dieu notre Pere, qui nous a aimés d'un amour excessif & incomparable, & purement gratuit.

Et qui nous a donné par sa grace, sans l'avoir meritée aucunement, une consolation éternelle, c'est-à-dire, le droit à la beatitude éternelle, &

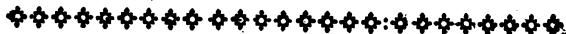
AUX THESSALONIENS. CH. II. 755
*une si heureuse esperance de parvenir à la possession
après cette vie.*

¶. 17. *Console lui-même vos cœurs , & vous affer-
misse dans toutes sortes de bonnes œuvres , & dans la
bonne doctrine.*

*Console lui-même vos cœurs , dans les afflictions
que vous souffrez , par la présence de son Esprit ,
qui est le consolateur des âmes ; comme s'il disoit :
Puisqu'il vous a donné la consolation éternelle , il
ne vous refusera pas celle que je lui demande à
présent , qui n'est que pour un temps.*

*Et vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œu-
res , puisque ce sont les moyens uniques de par-
venir à la possession de la vie éternelle , dont il
vous a accordé le droit.*

*Et dans la bonne doctrine , révélée de Dieu , &
prêchée par J E S U S - C H R I S T & par ses Apô-
tres.*



S E N S S P I R I T U E L .

¶. 3. jusqu'au 7. *Q*ue..... *Car il ne viendra point
que la revolte & l'apostasie ne
soit arrivée auparavant , &c.*

Pour rassurer les Thessaloniens, saint Paul leur
donne quelques marques qui doivent précéder le
jugement dernier. La première, est *une revolte &
une apostasie* qui doit arriver avant la venue de
l'Antechrist ; on demande ce que c'est que cette
revolte ? Saint Jean Chrysostome & ses disciples
croient que c'est l'Antechrist même, comme chef
& auteur de cette apostasie & de cette rebellion

B b b ij

ge erale qui se fera contre JESUS-CHRIST. D'autres , qui vivoient lorsque l'Empire Romain subsistoit encore , ont pensé que c'étoit la revolte generale de toutes les nations qui étoient soumises à cet Empire , ce que l'Apôtre n'a pas voulu dire ouvertement , de-peur de choquer les Romains ; mais c'est plus vraisemblablement l'apostasie de tous les peuples , qui renonceront les uns après les autres à la foi orthodoxe , comme plusieurs ont déjà fait , & se sépareront de l'Eglise catholique , ce qui ouvrira la porte au regne de l'Antechrist ; mais il est plus sûr d'avouer qu'on ne sait pas précisément ce qui empêche que l'Antechrist ne vienne , comme l'avouent saint Augustin , saint Thomas & plusieurs autres : saint Paul , qui l'avoit déclaré aux Thessaloniens , n'a pas voulu nous le dire ; ainsi , comme dit saint Augustin , il vaut mieux douter de ce qui nous est obscur & incertain , que d'en disputer : *Melius est dubitare de occultis , quam litigare de incertis.*

La seconde marque que l'Apôtre donne pour montrer que le jugement dernier n'arriveroit pas si-tôt , c'est la présence de l'Antechrist qui doit le précéder.

C'est parmi les fidelles une tradition qu'ils ont reçue des Apôtres , & les Apôtres de JESUS-CHRIST même , que l'Antechrist doit venir à la fin du monde , *accompagné de la puissance de satan*, dit saint Paul , & avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui perissent : Mais ce n'est pas tout-d'un coup qu'il séduira toutes les nations ; il a ses précurseurs , & la foi étant presque toute éteinte lorsqu'il viendra , il trouvera tous les peuples disposés à le suivre. Il n'y a point eu de

AUX THESSALONIENS. CH. II. 757
 siècle, depuis même la venue de JESUS - CHRIST, qui n'ait eu ses Antechrists: *Vous avez ouï dire*, dit saint Jean, *que l'Antechrist doit venir, & il y a déjà plusieurs Antechrists.* L'Antechrist sera armé de toutes les forces de l'enfer pour exterminer JESUS - CHRIST & son Eglise: Mais ce que *cet homme de péché* doit faire avec éclat, & avec toute sorte de miracles, de signes & de prodiges trompeurs, vers la fin du monde, ses précurseurs le font dans la suite des siècles par leurs séductions & leurs fausses persuasions, & ouvrent par-là le chemin à celui qui réunira dans sa personne toutes leurs impiétés & tous leurs blasphèmes contre la sainteté & la vérité de la saine doctrine, & de la Religion de JESUS-CHRIST.

¶. 7. jusqu'au 10. Car le mystere d'iniquité se forme dès-à-présent, &c.

Ce mystere d'iniquité sont les heresies & les erreurs qui s'éleverent dès le temps des Apôtres, & toute l'impiété que le diable exerçoit alors, & exerce encore maintenant par le corps des méchans qui sont ses membres, contre le corps des élus dont JESUS-CHRIST est le Chef. Car, comme dit saint Gregoire, il ne faut pas regarder avec horreur cette persecution derniere, comme si elle étoit seule formidable, tous les jours les méchans font les affaires de l'Antechrist, & dès-à-présent il opere secrettement dans leurs cœurs son mystere d'iniquité; tous ceux qui combattent par une vie dépravée la foi dont ils font profession, & qui perdent tous les bons sentimens qu'elle leur inspiroit, dès-lors qu'ils sont pressés par quelque violente persecution, appartiennent à *cet homme de péché*. Or cela arrivera bien plus communément dans ces

B b b iij

„ temps fâcheux de la fin du monde , où le chef de
 „ tous les méchans s'élevant pour persécuter l'Eglise
 „ sainte , déploiera librement toutes ses forces pour
 „ la détruire & la ruiner. C'est alors que le cœur de
 „ chacun des hommes sera mis à nud , & que tous
 „ ceux qui témoignent maintenant par leurs paroles
 „ avoir quelque piété , & qui sont véritablement im-
 „ pies dans leurs cœurs , perdront toute la fausse
 „ lueur de cette foi qu'ils n'avoient qu'en apparence.
 „ Cela nous doit faire rentrer en nous-mêmes , &
 „ apprehender pour toutes nos actions , de crainte
 „ qu'étant examinés à la rigueur par la sévère justice
 „ de Dieu , nous ne soyons un jour trouvés dans le
 „ nombre de ces malheureux dont nous parlons. Mais
 „ que personne ne se flatte jusques à croire qu'il ne
 „ sera point sujet à ce malheur , parcequ'il ne se trou-
 „ vera pas exposé à la tempête de la persécution der-
 „ nière qui arrivera à la fin du monde. Car combien
 „ y en a-t-il eu , qui , sans avoir vû ces temps malheu-
 „ reux , se trouvent néanmoins envelopés dans cette
 „ même tempête ? Caïn n'a point vû le temps de
 „ l'Antechrist , & néanmoins il a été par sa méchan-
 „ ceté un des membres de l'Antechrist : il en est de
 „ même de Judas , de Simon le Magicien , & de tous
 „ les autres , qui dans la suite des siècles ont vécu
 „ dans le crime & dans l'incrédulité. C'est ainsi , con-
 „ tinue ce Pere , que le corps impie des reprouvés
 „ s'unit à sa tête , & que ces membres corrompus se
 „ joignent les uns aux autres , puisqu'encore qu'ils ne
 „ se connoissent nullement , ils ne laissent pas de se
 „ retenir par la ressemblance de leurs méchantes ac-
 „ tions.

„ Ainsi un méchant , qui est déjà mort , subsiste
 „ encore long-temps après , dans ceux qui le suivent

& qui l'imitent : de même aussi l'auteur & le chef „ de tous les méchans vit par avance dans tous ceux „ qui font ses œuvres , quoiqu'il ne doive venir au „ monde que long-temps après. C'est pour cela que „ saint Jean dit : *Il y a déjà plusieurs Antechrists,* „ parceque tous les méchans qui ont prévenu leur „ chef par des actions pareilles à celles qu'il doit „ faire un jour , sont déjà ses membres.

v. 10. jusqu'au 15. *Parcequ'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés ; c'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge , &c.*

Ceux qui ne recevront point l'amour de la vérité , c'est-à-dire , qui n'auront pas pour la vérité toute l'affection & le respect qu'ils sont obligés de lui rendre , en la préférant à toutes choses , ils mériteront justement que Dieu les laisse tomber dans l'erreur ; car il n'y a que ceux qui aiment la vérité & qui la suivent , qui ne marchent point dans les tenebres : *Qui sequitur me*, dit la Vérité même , *non ambulat in tenebris*. Ainsi dès-lors que l'on aime quoi que ce soit plus que la vérité , c'est une nécessité d'être dans les tenebres : Et comme elles ont beaucoup plus de rapport avec notre esprit que les lumières de la vérité , il arrive qu'on les suit avec attachement depuis que l'on s'y est laissé une fois engager ; rien après cela n'étant plus capable de nous donner de l'aversion pour l'erreur , quelque extravagante & déraisonnable qu'elle puisse être ; au contraire on sera persuadé que cet égarement est juste & raisonnable , si Dieu par sa sainte grace n'éclaire notre cœur. Car il est dit que ceux qui seront séduits par l'Antechrist , croiront tout-debon à ses mensonges , qu'ils prendront pour la vérité.

B b b iiii

Faut-il s'étonner après cela , s'il y a tant d'erreurs dans le monde , puisqu'on aime si peu la vérité , qui est Dieu même , qu'on le quitte tous les jours pour cent bagatelles , au-lieu qu'on devroit renoncer à tout pour n'aimer que lui seul ? C'est donc une fort mauvaise raison que de dire , quand on s'égare , qu'on croit bien faire , & qu'on a une bonne intention , si en effet on ne suit la vérité : l'aveuglement dans lequel Dieu permet qu'on tombe , étant une juste punition de ce qu'on n'aura pas aimé la vérité. Que personne ne s'excuse donc de ne la point connoître , l'ignorance qu'on en a étant toute volontaire ; mais sur-tout les Chrétiens , que Dieu a plus éclairés que les Juifs & les payens , ne sont point excusables s'ils sont dans l'erreur , & s'ils périssent parcequ'ils n'ont point reçu & aimé la vérité pour être sauvés.

¶. 15. jusqu'à la fin. *Demeurez fermes , & conservez les traditions que vous avez apprises , &c.*

C'est de vive voix principalement que les Apôtres ont instruit les fidèles ; car ils n'ont point été choisis pour écrire les maximes de la Religion chrétienne , mais pour les annoncer aux peuples : ce n'est que par occasion qu'ils ont écrit une partie de ce qu'ils avoient prêché : ainsi ce n'est point à la seule Ecriture qu'il faut s'attacher ; mais encore aux traditions apostoliques qui regardent non seulement la doctrine , mais aussi le culte extérieur de la Religion : La science de la foi n'est pas une speculation vaine , qui consiste à connoître la vérité sans la pratiquer. Ainsi S. Paul veut que les Thessaloniens reglent tous leurs sentimens & leurs actions sur les maximes qu'il leur avoit enseignées ; autrement , quelque belle apparence que puisse avoir tout ce

qu'ils penseront & qu'ils feront, ne peut être qu'une séduction du malin esprit. C'est pourquoi on ne doit point se laisser persuader à toute autre raison & autorité qu'à celle qui nous vient des Apôtres, que JESUS-CHRIST a instruits les premiers de ses maximes pour nous les communiquer : car tous ceux qui en suivront d'autres seront infalliblement trompés. Il faut donc extrêmement se precautionner contre les nouvelles doctrines en fait de Religion : car l'Antechrist qui aura le pouvoir de faire des miracles en trompera plusieurs par ce moyen : mais tous ses efforts & ses séductions seront vaines contre ceux qui demeureront attachés aux enseignemens qu'ils auront reçûs des Apôtres, & qui seront fidèles à les observer ; ceux qui les ignorent doivent s'en faire instruire, & ne point avancer sans bien savoir à quoi s'en tenir. Si on aime sincèrement la vérité, Dieu nous la fera connoître, il ne refuse point ce que lui demandent ceux qui le craignent.



CHAPITRE III.

1. **D**E cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur, sicut & apud vos :

2. & ut liberemur ab importunis, & malis

1. **A**U reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur & en gloire comme elle est parmi vous ;

2. & aussi afin que nous soyons délivrés des esprits

*Ephes. 1.
Col. 4. 3.*

762 II. ÉPISTRE DE S. PAUL.

intraitables & méchans // : car la foi n'est pas *commune* à tous. *hominibus : non enim omantium est fides.*

3. Mais Dieu est fidèle, & il vous affermira, & vous préservera du malin *esprit*.

3. *Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.*

4. Pour ce qui vous qui regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

4. *Confidimus autem de vobis, in Domino, quoniam quæ præcipimus, & facitis & facietis.*

5. Que // le Seigneur vous donne un cœur droit, dans l'amour de Dieu & dans la patience de JESUS-CHRIST.

5. *Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, & patientia Christi.*

6. Nous vous ordonnons, mes frères, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre vos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, & non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.

6. *Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè, & non secundum traditionem, quam acceperunt à nobis.*

7. Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter ; puisqu'il n'y a rien eu de déréglé dans la

7. *Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos ; quoniam non inquieti fuimus inter vos :*

ψ. 2. *autr.* tous n'ont pas la foi. Il parle de ceux qui s'opposoient au progrès de l'Evangile.

ψ. 5. *autr. Grec.* que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de JESUS-CHRIST.

maniere dont nous avons vécu parmi vous :

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, & in fatigatione, nocte & die operantes, ne quem vestrum gravaremus.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam & cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.

12. Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere beneficientes.

8. & nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous. AR. 10.
34.
1. Cor. 4.
12.
1. Thess.
2. 9.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir ; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous, vous déclarions-nous que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par *notre* Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence //.

13. Et pour vous, mes frères, ne vous laissez point de faire du bien. Gal. 6. 9.

✓. 12. *autr.* en repos paisiblement.

764 II. EPISTRE DE S. PAUL

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.

15. Ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frère.

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner la paix en tout temps & en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est-là mon seing dans toutes mes lettres; j'écris ainsi:

18. La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, & ne commisceamini cum illo, ut confundatur:

15. & nolite quasi inimicam existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio, mea manu Pauli: quod est signum in omni epistola; ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

ψ. 14. *autr.* marquez-le moi par lettre.

ψ. 16. *Grec.* en toute maniere.



S E N S L I T T E R A L.

ψ. 1. *A*U reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur & en gloire, comme elle est parmi vous.

Au reste, mes freres, priez pour nous, c'est-à-dire, demandez à Dieu qu'il nous remplit de son Esprit & de ses graces.

Afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus dans tout le monde par notre ministère.

Et qu'elle soit en honneur & en gloire, c'est-à-dire, que non seulement elle y soit répandue, mais qu'elle y soit reçue avec honneur & avec approbation.

Comme elle est parmi vous, qui honorez cette parole non seulement par votre foi, mais par la sainteté de vos actions.

¶ 2. *Et aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables & méchans : car la foi n'est pas commune à tous.*

Et aussi afin que nous soyons délivrés, dans le cours de notre prédication, des esprits intraitables & méchans, qui mettent souvent de grands obstacles au succès & au fruit qu'elle devoit produire, soit par leurs mauvais exemples, soit par leurs calomnies.

Car la foi n'est pas commune à tous, c'est-à-dire, que l'Evangile n'est pas encore reçu dans tous les lieux, ni cru de tous les hommes, y en ayant encore un nombre prodigieux qui sont dans l'infidélité, pour lesquels nous devons prier que Dieu les amène à la foi.

¶ 3. *Mais Dieu est fidelle, & il vous affermira, & vous préservera du malin esprit.*

Mais. Quoique je vous prie de demander à Dieu de nous délivrer des hommes intraitables & méchans, que cela ne vous fasse pas craindre pour vous-mêmes de succomber à leurs persecutions & à leurs tentations; car Dieu est fidelle à ceux qui

766 II. EPISTRE DE S. PAUL
esperent en lui, & qui recourent à la protection de
sa grace, comme vous faites.

*Et il vous affermira dans la foi & dans la pieté,
& vous empêchera de succomber aux persecu-
tions.*

*Et vous préservera du malin esprit, c'est-à-dire,
de ces sortes d'hommes malins & intraitables dont
nous venons de parler dans le verset précédent,
en empêchant qu'ils ne vous nuisent, s'ils ont la
hardiesse de vous attaquer.*

*¶ 4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette
confiance en la bonté du Seigneur, que vous accom-
plissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que
nous vous ordonnons.*

*Pour ce qui vous regarde, &c. nous espérons par
la grace du Seigneur, que vous accomplirez à l'a-
venir jusqu'à la fin, ce que nous vous ordonnons dans
cette lettre.*

*¶ 5. Que le Seigneur vous donne un cœur droit
dans l'amour de Dieu, & dans la patience de JESUS-
CHRIST.*

*Que le Seigneur; c'est comme s'il disoit: Je prie
le Seigneur JESUS-CHRIST, qui est aussi-bien
que le Pere, le souverain maître de nos cœurs,
qu'il vous donne par sa grace & par la communica-
tion de son Esprit, un cœur droit, c'est-à-dire, un
cœur qui aime la justice & l'équité, & qui aille
droit à Dieu dans toutes ses actions, n'en faisant
aucune que pour lui plaire & pour l'honorer.*

*Dans l'amour de Dieu, le préférant à tout ce
que vous avez de plus cher au monde, & à vous-
mêmes.*

*Et dans la patience de JESUS-CHRIST; ce
qui seul sera capable de vous éprouver, & de vous*

faire connoître que l'amour que vous avez pour lui est veritable & sincere. Grec. *Que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de JESUS-CHRIST*, c'est-à-dire, de son second avènement, afin que nous l'attendions avec patience.

¶ 6. *Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere dereglee, & non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.*

Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, pour son amour, & par l'autorité qu'il a sur vous, & qu'il nous a confiée, de vous retirer de la société particuliere, & de la conversation familiere & ordinaire; car il ne s'agit pas ici de la séparation entiere, qui est un effet de l'excommunication; dont l'exécution regarde principalement les Pasteurs immediats de l'Eglise, comme les Evêques.

De tous ceux d'entre vos freres, c'est-à-dire, d'entre les fideles, qui sont tous freres; par les raisons qui ont été exposées en plusieurs endroits de ces Epîtres.

Qui se conduisent d'une maniere dereglee, c'est-à-dire, notablement contraire aux regles de l'Evangile.

Et non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous de vive voix, lorsque je vous ai formés à la foi & à la vie chretienne; de-peur de vous corrompre vous-mêmes par leur exemple, & de leur donner sujet de croire que vous n'improuvez pas leur dereglement.

¶ 7. *Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut.*

faire pour nous imiter ; puisqu'il n'y a rien eu de déréglé dans la manière dont nous avons vécu parmi vous.

Car vous savez vous-mêmes, tous tant que vous êtes. Ces paroles sont la suite & la confirmation des versets précédens : Selon la tradition qu'ils ont reçue de nous.

Ce qu'il faut faire pour nous imiter ; de sorte que ceux qui y manquent ne sauroient s'en excuser par l'ignorance.

Puisqu'il n'y a rien eu de déréglé, &c. c'est-à-dire, que notre vie a pleinement répondu aux règles que nous vous avons prescrites, vous ayant plutôt enseigné par les exemples, que par les paroles.

¶ 8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, comme j'apprends que quelques-uns le font parmi vous, qui au-lieu de travailler, vivent aux dépens d'autrui : ce que l'Apôtre fait ici passer pour un grand desordre, comme étant directement opposé à la justice, & à l'obligation que les hommes ont de travailler pour s'entretenir. In
Genes. 3. 19. sudore vultus tui vesceris pane tuo.

Mais nous avons travaillé de nos mains, sans considérer si ce travail étoit au-dessous de notre emploi, & de notre dignité d'Apôtre, & s'il nous rendoit méprisables aux yeux du monde.

Jour & nuit, c'est-à-dire, autant que la nécessité de vacquer à la parole de Dieu pouvoit nous le permettre.

Avec

Avec peine & avec fatigue, nous étant fort mal-
aisé dans le peu de temps qui nous restoit pour le
travail, d'y trouver un gain suffisant pour notre
subsistance, à-moins de récompenser le temps par
la grande application, & par une assiduité & une
peine extraordinaire.

Pour n'être à charge en la moindre chose à aucun
de vous, non pas même à ceux qui auroient pû plus
aisément contribuer à notre subsistance.

¶ 9. *Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir;*
mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mê-
mes pour modèle, afin que vous nous imitassiez.

Ce n'est pas qu'étant ce que nous étions à votre
égard, nous n'en eussions le pouvoir, selon les regles
mêmes de l'Evangile.

Mais ce qui nous a fait agir de la sorte, c'est que
nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour mo-
dèle par nos actions, ne nous contentant point de
vous instruire par nos paroles.

Afin que vous nous imitassiez, c'est-à-dire, que
vous ne puissiez aucunement vous dispenser de nous
imiter, voyant que nous-mêmes, qui n'avions nulle
obligation à gagner notre vie par le travail des
mains, puisque nous la méritions assez par celui de
nos propres fonctions, ne laissions pas de nous y
appliquer, afin de trouver ce qui nous étoit neces-
saire pour subsister.

¶ 10. *Aussi lorsque nous étions avec vous, vous*
declarions-nous que celui qui ne veut point travail-
ler, ne doit point manger.

Aussi, comme nous agissions de la sorte, lorsque
nous étions avec vous, pour l'établissement de votre
Eglise, vous declarions-nous hautement, & sans
 Crainte qu'on nous reprochât à nous-mêmes d'en-

seigner ce que nous ne faisons pas, *que celui qui ne veut point travailler*, selon son état & sa condition, pour gagner sa vie par quelque travail honnête, lorsqu'il le peut, *ne doit point manger*, puisque Dieu a attaché la nourriture & la subsistance de l'homme à son travail. Voyez Genes. 3. 17. & qu'il ne l'a privé, ensuite du péché, de tant de choses nécessaires pour sa subsistance, qu'afin de l'obliger à trouver par le travail le moyen de satisfaire à ses propres besoins, & à ne pas demeurer dans l'oïseté.

¶ 11. *Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.*

Car nous apprenons par des témoins dignes de foi, qu'il y a parmi vous, quoiqu'en petit nombre, quelques gens qui ne vivent pas selon les regles de l'Evangile.

Qui ne travaillent point, c'est-à-dire, qui au lieu de s'appliquer au travail & aux exercices de piété, qui devroient être leur seule occupation, passent leur vie à perdre le temps, à courir les bonnes tables & à se divertir.

Et qui se mêlent de ce qui ne les regarde point, afin d'avoir de quoi divertir les compagnies où ils se trouvent, & les personnes qui les reçoivent à leurs tables; ce qui est une vie de Parasite.

¶ 12. *Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par notre Seigneur JESUS-CHRIST, de manger leur pain en travaillant en silence.*

Or nous ordonnons absolument, & non seulement par conseil, à ces personnes, que nous ne nommons pas ici pour leur épargner cette confusion, dans l'espérance que nous avons de leur cor-

AUX THESSALONIENS. CH. III. 771
rection ; & à tous les autres qui dans la suite pour-
roient les imiter , & s'abandonner à ce misérable
genre de vie.

*Et nous les conjurons en même temps ; c'est pour
adoucir la severité du commandement , par notre
Seigneur JESUS-CHRIST , c'est-à-dire , pour
son amour , & par l'autorité qu'il nous a com-
mise.*

*De manger leur propre pain en travaillant , c'est-
à-dire , de vivre de leur travail , & non pas dans
l'oïveté aux dépens d'autrui.*

*En silence , au-lieu de s'enquerir de ce qui ne les
regarde point , & de s'entretenir , comme ils font ,
des affaires d'autrui , & de nouvelles inutiles ,
pour trouver leur subsistance. D'autres traduisent :
paisiblement , ou en repos.*

¶ 13. *Et pour vous , mes freres , ne vous laissez
point de faire du bien.*

*Et pour vous , mes freres , qui pour la plupart
vivez d'une maniere bien differente. Il parle à tout
le corps de l'Eglise , dont les particuliers , qui vi-
voient dans le déreglement ne faisoient qu'une
très-petite portion , comme il est aisé de voir par
ce qui suit.*

*Ne vous laissez pas de faire du bien , c'est-à-dire ,
continuez à vivre selon les regles de l'Evangile ,
quelque peine qu'il y ait à les observer.*

¶ 14. *Que si quelqu'un n'obeït pas à ce que nous
ordonnons par notre lettre , notez-le , & n'ayez point
de commerce avec lui , afin qu'il en ait de la confu-
sion & de la honte.*

*Que si quelqu'un , &c. Continuant de vivre
dans le déreglement comme il faisoit auparavant ,
& donnant sujet par sa conduite & sa desobeïssance*

Ccc ij

772 II. EPISTRE DE S. PAUL

sance de prendre des mesures toutes particulieres , pour le ranger à son devoir.

Notez-le entre les autres , en sorte qu'il soit connu pour tel qu'il est. *Autr.* Marquez-le-moi par lettre , c'est-à-dire , décrivez-moi sa vie & ses déportemens , afin que je puisse aviser ensuite ce qu'il faudra faire , selon Dieu , pour le ranger à son devoir.

Et n'ayez point de commerce familier avec lui , si ce n'est pour lui remontrer , & pour tâcher de le ramener à Dieu , comme l'Apôtre l'ordonne ensuite.

Afin qu'il en ait de la confusion & de la honte, le voyant privé de la conversation de ceux de sa Religion , dont la vie est irréprochable ; & qu'il est considéré comme un misérable indigne de la société des gens-de-bien.

✧. 15. *Ne le considerez pas* néanmoins comme un ennemi ; mais *avertissez-le* comme votre frere.

Ne le considerez pas néanmoins comme un ennemi déclaré de l'Eglise , puisqu'il n'en est pas encore retranché par l'excommunication , & qu'il est encore uni à son corps visible.

Mais avertissez-le comme étant encore votre frere , par la société visible qu'il a avec vous dans la communion ecclesiastique , dont il n'est pas retranché.

✧. 16. *Cependant je prie le Seigneur de paix* de vous donner sa paix en tout temps & en tout lieu. *Que le Seigneur soit avec vous tous.*

Cependant je prie le Seigneur de paix, c'est-à-dire auteur & amateur de la paix , & qui est seul capable de la donner , *de vous donner sa paix* entre vous , ou plutôt de vous faire prospérer en toutes choses , selon la maniere de parler des Hebreux.

En tout temps, soit dans la prospérité, soit dans l'affliction.

Et en tout lieu, où vous puissiez aller, soit que vous demeuriez à Thessalonique, ou que vous retourniez en Judée, d'où la persécution vous a contraint de sortir. D'autres traduisent : *En tout temps & en toute maniere*, c'est-à-dire, tant à l'égard de vos freres, que de vos persecuteurs.

Que le Seigneur soit avec vous tous par sa grace & par sa protection.

¶ 17. *Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul. C'est-là mon seing dans toutes mes lettres ; j'écris ainsi.*

Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul : ce qui suppose que cette lettre avoit été écrite par une autre main ; cette précaution étoit pour empêcher, que d'autres ne supposassent des lettres sous son nom.

C'est-là mon seing, &c. Ce seing de l'Apôtre, qui étoit une certaine liaison particuliere des lettres qui composoient son nom, que d'autres ne pouvoient contrefaire, n'est pas demeurée à la posterité.

¶ 18. *La grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous tous. Amen.*

La grace, &c. Voyez l'exposition à la fin de plusieurs Epîtres.



*****:-

SENS SPIRITUEL.

✱. 1. jusqu'au 5. *A*U reste , mes freres , priez pour nous , afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus , &c.

1. Tim.
2. 2.

La necessité de prier sans cesse , & les besoins continuels que nous avons de le faire , sont des vérités constantes qu'on ne peut contester sans renoncer à sa Religion ; car comme Dieu est la source de tout bien ; nous ne pouvons en avoir aucun que nous ne tenions de sa liberalité , soit qu'il nous le donne par le ministère de ses creatures , soit que nous le recevions immédiatement de lui ; mais entre ces dons , les spirituels qui regardent l'éternité , sont incomparablement plus excellens , puisque tous les autres dons sans ceux-là nous sont inutiles , & souvent pernicious à ceux qui les possèdent. Si donc notre saint Apôtre veut que les fidelles prient pour les Rois & pour tous ceux qui sont élevés en dignité , afin que nous menions une vie paisible & tranquille ; avec quelle affection ne devons-nous point prier pour nos Pasteurs , que Dieu a établis pour nous procurer les biens éternels ? Quand un General d'armée , qui combat à la tête de ses troupes , se trouve en danger , tous ses soldats se croient perdus s'ils ne le défendent & ne le couvrent de leurs boucliers pour le tirer d'entre les mains de ses ennemis. Les armes du Chrétien c'est la priere ; les Pasteurs qui combattent continuellement contre des ennemis visibles & invisibles , ont un très-grand besoin d'être soutenus ; chacun des fidelles n'a à veiller que

pour lui seul ; mais les ministres du Seigneur doivent prendre soin de tous , & veiller pour les conserver , étant obligés de rendre compte pour le salut de leurs ames : c'est pour ce sujet que l'ennemi est plus irrité contr'eux , & que c'est contr'eux qu'il dresse ses plus redoutables efforts.

Qui pourroit dire combien de peines doit supporter un Pasteur qui veut faire son devoir ? Car outre les persecutions qui sont inevitables , il faut qu'il veille toujours , qu'il instruisse , qu'il console , qu'il reprenne ; il faut qu'il s'expose aux inimitiés , aux envies , aux accusations , aux médisances , & qu'il souffre différentes sortes de maux & d'afflictions , souvent de la part même de ceux pour le salut desquels il travaille ; il a donc un très-grand besoin des prieres des fideles pour être soutenu & fortifié de la grace de Dieu dans l'exercice de ses fonctions.

Ainsi saint Paul , qui étoit chargé du salut de tant de peuples , & qui avoit tant à souffrir de tous côtés , demande le secours de leurs prieres ; mais comme c'étoit un heros intrepide au-milieu des plus grands dangers , & qu'il souffroit avec une patience infatigable toutes sortes d'injures , & de persecutions , il ne les demande pas précisément pour lui-même , mais afin que *la parole de Dieu se répandit avec grande vitesse* , en sorte que rien ne fût capable de l'arrêter , & que ceux qui l'annonceroient la fissent passer bien-tôt aux pays les plus éloignés : De plus , que cette même parole fût si estimée & si bien reçue par tout par les operations des miracles & autres merveilles , qu'il ne fût pas besoin de la publier en tous lieux , & que le bruit seul de sa renommée pût faire le même effet , comme il étoit

C c c iij

arrivé par la conversion de ceux de Thessalonique, où Dieu avoit opéré par le ministère de saint Paul de grands prodiges, dont les autres villes ayant entendu parler, elles se convertirent sans que personne leur prêchât l'Evangile : *La foi que vous*

1. *Thess.* *avez en Dieu, est devenue si celebre par-tout*, dit-il
2. 8. *aux Thessaloniens, qu'il n'est point necessaire que nous en parlions.* Ainsi la parole de Dieu, dans la

bouche de saint Paul, alloit aussi vite que la renommée même, à qui les Poëtes donnent des ailes pour marquer sa vitesse & sa celerité.

¶ 5. *Que le Seigneur vous donne un cœur droit dans l'amour de Dieu & dans la patience de JESUS-CHRIST.*

Le mot, *diriger*, signifie souvent dans l'Ecriture faire réussir en marchant droit au but qu'on se propose. S. Paul prie, donc Dieu qu'il fasse réussir les bons desirs que les Thessaloniens avoient de demeurer dans l'amour, & de souffrir pour la justice, afin de participer au mérite de la patience de JESUS-CHRIST ; car saint Paul suppose qu'ils n'ont point d'autre desir que de tendre droit à ce but. Il attribue à Dieu le Pere la charité, & la patience au Fils ; parceque Dieu le Pere a fait éclater en faveur des hommes l'effet du plus grand amour qui pût être ; *car il a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique.* La patience de même est particuliere à JESUS-CHRIST, étant la seule Personne de la sainte Trinité qui ait souffert. Nous ne pouvons être sauvés, si nous n'avons ces deux vertus, l'amour de Dieu qui n'est point accompagné de patience ne peut être veritable, ni la patience bonne sans aimer Dieu ; l'une & l'autre de ces vertus nous étant nécessaires, parceque nous som-

Joan.
3. 16.

AUX THESSALONIENS. CH. III. 777
 mes obligés d'imiter JESUS-CHRIST qui a souffert pour la justice : Mais il faut bien du courage pour marcher droit dans la pratique de ces excellentes vertus , il y a une multitude innombrable de détours & de petits sentiers qui nous en écartent ; les differens attachemens que nous avons aux creatures nous retirent du droit chemin que nous devons suivre. La vaine gloire , les afflictions , & tous les autres mouvemens qui agitent notre esprit , sont autant de vents violens qui nous font reculer en arriere , ou nous détournent de la voie droite ; ainsi nous avons besoin d'un secours continuél de la grace de Dieu qui nous redresse dans nos égaremens , & de l'assistance de son bon Esprit qui nous conduise dans un chemin droit : *Spiritus p. 142. tuus bonus deducet me in terram rectam.* 12.

¶ 6. jusqu'au 15. *Nous vous ordonnons , mes freres , au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere déreglée , &c.*

On peut juger de l'obligation qu'il y a de travailler par la maniere avec laquelle l'Apôtre l'ordonne , après avoir déclaré aux Thessaloniens par son propre exemple ce qu'ils doivent faire pour l'imiter. Voici comme il leur parle : *Nous ordonnons , dit-il , à ces personnes qui ne travaillent point , & nous les conjurons par notre Seigneur JESUS-CHRIST , de manger leur pain en travaillant en silence.* En effet , c'est une obligation indispensable à laquelle notre premier pere a été condamné ; & comme nous heritons de son peché , nous sommes tous obligés de nous soumettre à la même peine , & recevoir avec joie cette pénitence dont Dieu par sa bonté a fait un remede salutaire pour satisfaire à sa justice.

Ainsi , c'est se revolter contre Dieu même & mépriser sa bonté infinie , que de ne pas accepter de bon cœur la peine du travail , & de ne pas se soumettre à la pénitence commune , qui sert à purifier les pechés , & à rétablir l'homme dans son premier bonheur : cette desobeissance est si considerable , que saint Paul menace d'excommunication ceux qui sont déreglés jusqu'à ce point ; les termes dont il se sert sont pleins d'une autorité toute apostolique ; car après qu'il leur a ordonné au nom de notre Seigneur JESUS-CHRIST de se retirer de ceux qui sont déreglés , parcequ'ils ne travaillent point , & qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde point , & qu'il leur a déclaré que celui qui ne veut point travailler ne doit point manger : *Que si quelqu'un , ajoute-il , n'obeit pas à ce que nous ordonnons , notez-le , & n'ayez point de commerce avec lui.* N'est-ce pas une espece d'excommunication d'être privé du commerce que les fidelles doivent avoir les uns avec les autres ?

Le saint Apôtre use de toute la severité de la discipline pour obliger au travail ceux qui vivent dans l'oisiveté , pour plusieurs raisons importantes ; Car , premierelement , n'est-ce pas une insolence que celui que Dieu a condamné au travail pour expier ses pechés & s'entretenir dans la vertu , ne veuille point obeir à un commandement si juste ?

En second lieu , n'est-ce pas une injustice qu'un homme qui est né pour la société veuille que les autres travaillent pour lui , & jouir du fruit du travail de ses freres sans y rien contribuer ?

Mais ce qui rend la necessité de travailler si pressante , & ce qui est la principale cause de la perte de ceux qui refusent de se soumettre à cet

ordre general, c'est l'oïveté, qui de soi étant un grand déreglement, elle est encore la mere de tous les vices, & la source criminelle de plusieurs déreglemens. Que peut faire autre chose celui qui vit sans occupation, que de contenter les desirs déreglés de sa convoitise, qui le porte au plaisir & à toute sorte de licence? Il se rencontre deux choses dans ce vice qui le doivent rendre infiniment odieux; l'une qu'il ouvre la porte à toute sorte de maux; l'autre, qu'il la ferme à toute sorte de biens: ainsi ceux qui menent une vie oïive, tombent naturellement dans des habitudes criminelles qui les conduisent à l'impiété & à l'impénitence.

Il ne faut pas que les gens accommodés s'imaginent être exemts de travail & de quelque occupation honnête; saint Paul ne met aucune distinction entre les riches & les pauvres; l'arrêt que Dieu a prononcé est general; & comprend aussi-bien les uns que les autres. Les riches ont-ils moins de besoin du remede de la pénitence commune que les pauvres? Sont-ils moins sujets au péché? N'ont-ils pas au-contraire plus d'occasions de faire le mal s'ils sont oïifs? Ne se trouve-t-il pas dans leur état plus d'obstacles au salut? Car s'ils prétendent jouir de tous les avantages que leurs richesses leur donnent, sans travail & sans peine, ils n'ont plus de ressource pour se sauver, & par-là ils s'en ferment toutes les avenues.

Mais ce qui est plus déplorable, c'est que les riches & ceux qui sont un peu élevés au-dessus du commun, non seulement ne travaillent point, mais aussi ils méprisent ceux qui travaillent, & regardent le travail comme une occupation indigne de leur condition, & comptent même pour une

marque de distinction & de noblesse une oisiveté presque continuelle, & une vie de plaisirs & d'amusemens ; & c'est en cela principalement qu'on peut dire que se verifie ce que le Fils de Dieu a dit :

Luc. 6. 20. 24. Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parceque le royaume de Dieu est à vous. Mais malheur à vous riches, parceque vous avez votre consolation dans ce monde. On peut voir l'explication sur la premiere Epître aux Thessaloniens, chap. 4. versets 10. & 11.

¶ 15. jusqu'à la fin. *Ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frere, &c.*

Il y a dans l'homme pecheur deux qualités ; celle de l'homme, & celle de pecheur, dit saint Augustin ; il faut aimer l'homme, le ménager, le traiter avec douceur & charité : il faut au-contraire haïr le pecheur, le détester, le reprendre, & le détruire, autant que l'on peut ; mais parceque ces deux qualités dans un même sujet sont si unies, qu'elles sont, pour ainsi dire, inséparables, on ne peut toucher l'une sans l'autre. Si vous caressez & flattez l'homme pour le gagner ; le pecheur s'en élève & se fortifie : si au-contraire vous blessez le pecheur pour le guerir, l'homme se choque & s'irrite ; c'est ce qui fait que la pratique de la correction est un des devoirs des plus difficiles à accomplir dans la vie chrétienne, quoiqu'il soit des plus importans.

Nous devons procurer le salut de notre prochain, & chercher les moyens de le retirer du péché où il est engagé ; mais qui sait précisément quand il faut s'acquitter de ce devoir, comment il s'y faut prendre pour rendre la correction utile,

en considerant non seulement la qualité & la quantité des fautes qu'on reprend ; mais encore la disposition des esprits , en voyant jusqu'à quel point chacun peut souffrir la reprimende , ou la rejeter ? Que c'est une chose difficile à approfondir & à démêler , dit saint Augustin : *Quàm profundum & latebrosum est !* Ep. 95. al. 256.

Tous les hommes sont obligés dans les occasions d'avertir & de reprendre les fautes de leur prochain pour l'en corriger ; mais tous ne sont pas capables de cette fonction. Plusieurs sont , tels que celui dont parle JESUS-CHRIST dans son Évangile , qui veulent ôter une paille dans l'œil de leur frere , lorsqu'ils ont une poutre dans le leur ; *Math. 7. 4.* ainsi , pour s'acquitter de cette obligation , il faut vivre avec tant de retenue & de conduite , qu'on se rende capable par l'estime de sa vertu , de rendre utiles les avis qu'on donne aux autres.

On peut dire en general , que la correction se doit faire par un esprit de charité , non point par humeur , par passion , par intérêt ; en sorte que celui qu'on reprend soit persuadé qu'on ne s'y porte que pour son bien , sans avoir aucun dessein de le choquer : *Corripite ut fratrem.*

Fin du troisième Tome.